

L'Artisanat dans les Hauts-de-Seine : 13 253 entreprises artisanales et 27 782 emplois !

Détenteur de savoir-faire, porteur de projets, créateur d'emploi mais également investisseur et acteur de la vie locale... qualifient le secteur des métiers et de l'Artisanat qui joue dans le département des Hauts-de-Seine, un rôle essentiel tant sur le plan économique que social.

Deux critères définissent l'entreprise artisanale :

- la nature de l'activité : l'entreprise doit exercer une activité professionnelle de production, de réparation de transformation ou de prestation de services,
- sa dimension : l'entreprise doit employer moins de 10 salariés au moment de la création.

La nomenclature d'activités françaises répertorie et classe 250 activités artisanales qui peuvent être exercées aussi bien sous statut individuel (entreprise individuelle) qu'en société (SARL, EURL, SA).

Les 13 253 entreprises artisanales des Hauts-de-Seine se répartissent en 4 secteurs :

- **Alimentation** 9 % (boulangers-pâtisseries, poissonniers...)
- **Fabrication** 13 % (fabricant de meubles, bijoutiers, fabricants de produits textiles, imprimerie et arts graphiques...)



- **Bâtiment** 37 % (maçons, plombiers, électriciens, serruriers...)
- **Services** 41 % (taxis, coiffeurs, fleuristes, réparateurs automobiles, cordonniers, teinturiers, blanchisseurs...)

«En publiant un baromètre annuel», précise Daniel Goupillat, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine (CMA92), «nous souhaitons faire connaître les spécificités du secteur des métiers et de la petite entreprise, nous rappelons que l'Artisanat est un acteur incontournable du développement économique de

notre département. Les chiffres et statistiques témoignent du dynamisme des artisans tant sur le plan de l'investissement que de l'emploi.

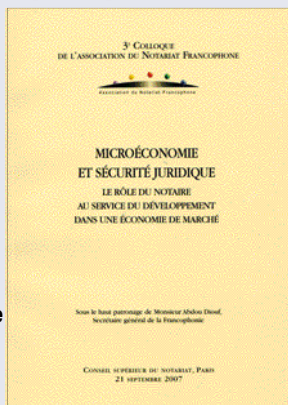
Au quotidien, la CMA92 mène de nombreuses actions en faveur des entreprises : de l'installation à la transmission, de l'accès aux nouvelles technologies à la sensibilisation au développement durable... en passant par l'aide à la commercialisation ou le soutien à l'export... nous sommes là pour répondre aux attentes de nos ressortissants et défendre les intérêts généraux de l'Artisanat !» ■



Microéconomie et sécurité juridique : Le rôle du notaire au service du développement dans une économie de marché

Colloque sous le haut patronage
de Monsieur Abdou Diouf,
Secrétaire Général de la Francophonie

Actes consultables auprès de l'Association
du Notariat francophone.



L'affirmation progressive des phénomènes socio-économiques connus sous le terme générique de «microéconomie» est une réalité qui s'impose désormais à tous les observateurs avisés de la scène internationale.

L'attribution du dernier Prix Nobel d'économie en constitue la reconnaissance la plus éclatante. Sous ce vocable, on considère un ensemble des situations et de pratiques relatives, notamment, à l'organisation de l'entreprise, de la propriété et du crédit, et généralement issues d'un métissage de fait entre les usages traditionnels des sociétés où elles prospèrent et les dispositifs générés en économie développée.

L'Association du Notariat Francophone a observé de longue date les évolutions en cours dans ce domaine, avec le plus grand intérêt. C'est pourquoi elle a estimé opportun d'organiser ce colloque à Paris.

Les expertises sollicitées à cette occasion permettent de faire le point des divers aspects, conceptuels et expérimentaux, de ces processus de développement que le notariat peut accompagner d'une compétence sécurisante toujours nécessaire.